

Comment gérer en tant qu'employeur la dépendance à l'alcool au travail ?

Dans les pays occidentaux industrialisés dont la Suisse fait partie, la consommation d'alcool est le troisième facteur de risque déterminant les dépenses sociales liées aux maladies (après la consommation de tabac et l'hypertension). L'adoption d'une politique de prévention permet d'offrir de l'aide aux personnes concernées par un problème lié à la consommation d'alcool.



Les solutions

Approcher un collaborateur sous l'angle de son problème d'alcool est fréquemment voué à l'échec: ce n'est ni le rôle ni la responsabilité du supérieur hiérarchique de traiter ce problème-là! C'est en complétant la liste par d'autres indices et constats que se dessine la réponse:

- absentéisme
- baisse de la qualité et de la performance
- comportement inadéquat
- apparence extérieure négligée

Ce sont ces manquements, ces changements dans le travail ou le comportement qui légitiment le motif de l'action. Ils vont permettre à la ligne hiérarchique d'oser aborder le problème, en restant strictement sur le terrain factuel des prestations et des tâches. A l'inverse, lors de tentatives évoquant l'alcool, la seule exigence – si elle peut être évoquée – est l'arrêt ou la réduction de la consommation. Or, cette exigence n'a rien à voir directement avec le travail! Seules les conséquences de la consommation sur le lieu de travail sont à prendre en considération.

Ce constat doit amener le supérieur hiérarchique à mener avec son collaborateur un entretien de dysfonctionnement. Mener un tel entretien n'est pas chose facile, ni agréable à faire. Les sentiments ressentis oscillent entre complaisance et agacement, entre volonté d'aider et envie de sanctionner. L'objectif d'un tel entretien est de faire prendre conscience à la personne concernée de ses changements et manquements à la place de travail.

La philosophie sous-jacente peut se résumer en trois axes

1. Mieux connaître pour mieux comprendre: Les idées préconçues qui sont véhiculées autour de l'alcoolodépendance empêchent souvent d'aborder ce problème. En connaissant mieux les mécanismes qui amènent une personne à développer cette maladie, on peut aussi mieux la soutenir et l'aider.
2. Aider plutôt que de punir: Licencier n'est une solution ni pour l'entreprise ni pour la personne concernée. Offrir une possibilité de s'en sortir, de prendre en charge son problème représente une solution qu'en management on appelle «gagnant/gagnant», ce qui veut dire concrètement sans perdants. L'employé se soigne, l'employeur retrouve ainsi une personne apte à faire son travail.

3. Dédramatiser: Devenir alcoolodépendant, ou développer des problèmes avec l'alcool, ne signifie pas le rester. De nombreuses possibilités de traitement existent, actuellement, permettant aux personnes malades de retrouver leurs capacités sociales et professionnelles.

Quelques chiffres

L'absentéisme de courte durée au travail est 4 à 8 fois plus élevé chez des personnes ayant une consommation problématique d'alcool.

La perte de productivité d'une personne ayant un problème d'alcool peut être estimée à 15%.

La part des salariés présentant une consommation problématique d'alcool s'élève à 2%. Cela représente environ 70'000 personnes en Suisse.

Le Bureau International du Travail estime que globalement 3 à 5% des personnes ayant un travail présentent une dépendance à l'alcool.

L'offre de prestations comprend des conférences, des formations, du coaching des personnes de conduite en cas de problèmes concrets ainsi que l'élaboration de concepts de prévention en entreprises dans les cas de dépendance. Pour la Suisse romande et le Tessin notre partenaire est Addiction Suisse:

Marion Forel
T 021 321 29 76
prevention@addictionsuisse.ch, www.alcoolautravail.ch
Un rabais de 10% est accordé aux clients Vaudoise.

Notre partenaire pour la Suisse alémanique est la Croix-Bleue Suisse:

Stephan Streit
Blaues Kreuz Bern-Solothurn-Freiburg
T 031 311 11 56
fs.bern@blaueskreuzbern.ch, www.blaueskreuzbern.ch
Rabatt 10% für die Vaudoise-Kunden.

Arlette Reinmann Rudolf
Blaues Kreuz Zürich
T 044 262 27 27
beratung@bkzh.ch, www.bkzh.ch
Rabatt 10% für die Vaudoise-Kunden.